

# Un pic de dépenses sociales en 2040

## LE RÉSUMÉ

Les dépenses de l'État en pensions et en soins de santé **vont continuer à augmenter avant de se stabiliser** à l'horizon 2070.

Dans un contexte de croissance modérée, la **diminution des dépenses en chômage et allocations familiales amortit** le coût du vieillissement, selon le Conseil d'étude sur

le vieillissement.

**L'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail** fait reculer le risque de pauvreté chez les pensionnés.

### MATHIEU COLLEYN

Qu'il soit considéré comme un précieux outil ou un simple élément indicatif, le rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement (CEV) œuvrant au sein du Conseil supérieur des finances guide les politiques du gouvernement fédéral. Son édition 2018, présentée hier de concert avec le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), pousse la prospective jusqu'à l'horizon 2070 où 13,5 millions de personnes vivront en Belgique. Une première. «*Il ne s'agit pas de prédictions mais bien de perspectives macro-économiques*», a tenu à baliser Philippe Donnay, vice-président du CEV. Ces perspectives sont encourageantes selon Daniel Bacquelaine, tant au niveau du coût budgétaire du vieillissement de la population, essentiellement pris en charge par le budget fédéral, qu'au niveau de l'évolution du risque de pauvreté pour les pensionnés. Ce sont les deux sujets majeurs du rapport et ils font marquer deux bons points au gouvernement Michel en matière de pensions, a estimé le ministre de façon attendue.

### Les dépenses de chômage compensent

Ce n'est pas une surprise, vu les évolutions démographiques que connaît la Belgique, le coût du vieillissement va continuer à augmenter dans les décennies à venir. Jusqu'à

atteindre un sommet en 2040, avec 28,7% du PIB (il était de 25,1% en 2017). Une projection basée sur une prévision de croissance modérée (1,5%). Dans la période qui suit, une diminution continue est attendue pour atteindre 27% du PIB en 2070. Entre 2017 et 2040, ce sont les dépenses en pensions et en soins de santé qui nourrissent l'augmentation prévue. Ceci étant dû à la proportion croissante de personnes âgées de plus de 67 ans (l'âge légal de départ à la pension) par rapport la population âgée de 18 à 66 ans. «*Par contre, au cours de cette même période, l'ensemble des autres dépenses sociales, en particulier les dépenses de chômage et d'allocations familiales, contribue à réduire le coût budgétaire du vieillissement*», relève le CEV. Cette baisse est évaluée à 1,7 point de pourcentage du PIB.

Entre 2040 et 2070, ce coût budgétaire du vieillissement devient négatif (-1,7 point de pourcentage du PIB), notamment en raison de la stabilisation du rapport entre le nombre de pensionnés et d'actifs. «*D'autre part, les allocations sociales sont revalorisées selon les paramètres du Pacte des générations qui évoluent moins rapidement que la croissance des salaires et du PIB au cours de cette période*», relève encore le Comité d'étude sur le vieillissement.

De son côté, le risque de pauvreté rencontré par les pensionnés est en cours de stabilisation. En 2005, 20%

d'entre eux pouvaient craindre des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, un pourcentage descendu à 13,7% en 2016 pour un seuil établi à 1.139 euros par mois. Cette évolution est notamment liée à la hausse des allocations minimum pour les personnes âgées, initiée par le Pacte des générations. Pour les mêmes raisons, cette baisse du risque de pauvreté va continuer jusqu'en 2050, indique le rapport du CEV. Les paramètres qui déterminent les augmentations d'allocations sociales pour les pensionnés vont augmenter plus vite que les salaires et le seuil de pauvreté jusqu'au milieu des années 2030, précise encore le CEV. Le rattrapage des pensions d'indépendants par rapport à celles des salariés et la revalorisation de la Grapa, participent à cette évolution.

### Les pensions de veuve diminuent

Autre facteur: la croissance du nombre de femmes sur le marché du travail. Elles connaissent une carrière plus longue et viennent renforcer le total de pensions touchées par les ménages. Pour les femmes isolées, l'évolution est tempérée par la diminution du nombre de pensions de veuves en raison de la diminution du nombre de mariages.

Le CEV rappelle que le risque de pauvreté augmente de manière spectaculaire pour les ménages monoparentaux. Pour 2016, il atteint

39,7% pour une moyenne nationale de 15,9%. Cette dernière correspond au risque pour les 65 ans et plus mais monte à 18,8% si ces plus de 65 ans vivent seuls.

Il faut noter que cette étude ne tient évidemment pas compte de la réforme dite des métiers pénibles sur laquelle le gouvernement fédéral n'a pas encore trouvé d'accord.

«Elle s'accompagnera de la suppression des régimes spéciaux», a précisé Daniel Bacquelaîne qui chiffre cette suppression à plus de 16 milliards d'euros.

# 28,7%

**Les dépenses sociales  
exprimées en pourcentage  
du PIB à l'horizon 2040.**